

# Conditions Générales de Vente 2020

## CAMPING LA CROIX CLEMENTINE 30480 CENDRAS

### **Réservation d'un emplacement ou d'une location :**

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Toute location et emplacement de camping sont nominatifs et ne peuvent en aucun cas être cédés.

Pour le choix de l'emplacement, vous pouvez donner votre préférence pour un secteur de camping. Dans la mesure du possible, nous essayerons de satisfaire vos désirs. Cependant, nous ne pouvons garantir l'emplacement que vous avez choisi.

Il ne sera autorisé qu'une seule famille (même nom, même adresse) par emplacement. Si plusieurs familles se succèdent sur un même emplacement, il convient de faire une réservation pour chaque famille.

Les frais de dossier s'élèvent à 14 euros par réservation.

Les noms et dates de naissance de toutes les personnes qui occuperont la location ou l'emplacement doivent être précisés. Une pièce d'identité en cours de validité sera exigée pour chaque personne présente.

### **Confirmation d'une réservation :**

La réservation sera prise en compte et confirmée immédiatement après la réception du contrat signé et accompagné du montant correspondant aux arrhes et aux frais de dossier. Ce versement doit être effectué dans un délai de 7 jours sans quoi votre option sera annulée. Le paiement devra être effectué soit par chèque bancaire à l'ordre du « Camping La Croix Clémentine », soit par virement ou par prélèvement sur carte bancaire.

La location d'un emplacement ou d'un chalet ne deviendra effective qu'après la réception d'un e-mail de confirmation. Tout dossier incomplet ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une réservation ferme et définitive.

**Le solde est payable intégralement 1 mois avant votre arrivée.**

### **Remise :**

La remise éventuellement applicable n'est pas cumulable avec d'autres offres promotionnelles. Elle ne sera applicable que pour un séjour consécutif sur la même place ou dans le même chalet, et uniquement pour les personnes présentes durant toute la durée du séjour.

### **Disponibilité de la location :**

Le chalet loué est disponible à partir de 15h00 le jour prévu pour votre arrivée et devra être libéré au plus tard à 10h00 le jour du départ. Pour tout départ au-delà de 10h00, la journée entamée sera due.

### **Location d'un emplacement caravane ou toile de tente :**

Arrivée à partir de 12h et départ avant 12h. **Pour tout départ au-delà de 12h, la journée entamée sera due.** Ne pas changer d'emplacement sans l'accord de la réception.

### **Retard :**

Pour une réservation de location ou d'emplacement qui ne serait pas occupée à 19h00 (heure à préciser) le jour d'arrivée prévu par votre contrat, et en l'absence de message téléphonique justifiant un retard, l'emplacement ou la location peut être reloué le lendemain à partir de 12h. Passé ce délai et sans nouvelles du client, la réservation est annulée. Les arrhes et les frais de dossier ne seront en aucun cas remboursés.

### **Votre arrivée :**

Veillez-vous présenter à l'accueil avec votre confirmation de réservation, accompagné d'une pièce d'identité.

Pour les locations d'hébergement, il vous sera remis une feuille d'inventaire détaillant le contenu de votre location. Il est impératif de la contrôler et de signaler toute anomalie sous 24h. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en considération. Une caution de 200€ vous sera demandée à votre arrivée (pour les chalets et bungalows).

### **Annulation :**

Les arrhes ne seront pas remboursées. Il est possible de souscrire une assurance annulation : la cotisation est de 3.5% du montant du séjour. Pour être recevable, l'assurance annulation doit être souscrite au moment de la réservation. Elle vous permettra d'être remboursé(e) de toute somme versée, déduction faite de la garantie « assurance annulation » et des frais de dossier. Toute annulation doit être signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Votre départ :**

Il vous est demandé de prendre rendez-vous pour l'état des lieux du chalet loué (avant 10h) ou indiquer votre heure de sortie pour les emplacements caravane et toile de tente (avant 12h). Passé ce délai, toute journée entamée sera due.

Il est impératif de prendre rendez-vous avec l'accueil, au plus tard la veille de votre départ.

Les frais de remise en état éventuels, et le matériel manquant ou détérioré vous seront facturés selon le prix de l'inventaire ou éventuellement d'un devis de remise en état selon les dégâts causés.

La caution sera rendue après l'état des lieux, remise des clés et contrôle du solde de votre séjour.

Pour les départs effectués en dehors des heures d'ouverture de la réception et sans contrôle de notre part, une garantie de **60€00** sera demandée et débitée si le chalet n'est pas restitué propre.

### **Assurance / Responsabilité civile :**

Il appartient aux campeurs caravaniers de souscrire une assurance pour leur caravane, tente, matériel pour garantir les risques de vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile, recours des tiers. La direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte et de dégradation due aux intempéries ou accidents qui interviendraient à l'intérieur du camping, sur les parkings, les emplacements ou les parties communes. Aucune responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre du camping dans la pratique d'activités sportives ou autres, en cas de blessure, maladie ou décès subis par les clients.

### **Fumeurs :**

Toutes les locations sont strictement non-fumeur.

### **Barbecues :**

Seuls les barbecues électriques sont autorisés sur le camping.

### **Visiteurs – Personnes supplémentaires à la journée (sans nuitée) :**

Elles sont autorisées sous la responsabilité de leurs hôtes après avoir signalé leur identité à la réception et réglé leur droit de visite dès leur arrivée quel que soit le temps passé sur le camping.

Le stationnement est autorisé UNIQUEMENT sur le parking d'accueil à l'entrée du camping.

Toute personne non déclarée à la réception sera immédiatement expulsée ainsi que son hôte, sans préavis, ni remboursement du séjour.

Tarif visiteur : 7€00/jour ou demi-journée et par personne

### **Animaux :**

Nous acceptons les animaux, à condition de respecter les règles élémentaires d'hygiène ; en cas de besoin, les pinces à crottes sont disponibles gratuitement à l'accueil.

Les animaux doivent être tenus en laisse et n'ont pas accès aux piscines, aux terrains de sport et différentes aires de jeux. Ils doivent être vaccinés (avec carnet de vaccination à jour).

**Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits dans le camping.**

### **Espace jeux d'enfant – multisports :**

Les enfants demeurent sous la surveillance de leurs parents aux différentes installations de jeux et de sport du camping.

### **Règlement piscines :**

L'espace aquatique est strictement réservé aux campeurs. Les enfants mineurs doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte dans l'enceinte de la piscine, et ne peuvent en aucun cas se baigner seul. La douche est obligatoire.

Les personnes qui ne respectent pas les consignes seront expulsées de la piscine, et du camping si elles refusent de se conformer aux règles établies.

### **Circulation – Bruit :**

La vitesse est limitée à 5 km/h.

Priorité aux piétons et aux cyclistes dans tout le camping.

Le stationnement est interdit dans les allées et voies d'accès : il doit être effectué sur la parcelle louée par le campeur, et non sur les parcelles voisines même si elles sont libres.

Les barrières sont fermées de 22h30 à 7h00, période pendant laquelle toute circulation en véhicule motorisé est interdite.

En cas d'arrivée tardive, le stationnement doit s'effectuer sur le parking à l'entrée du camping.

Toute utilisation d'appareils sonores ne doit pas nuire au voisinage. Le bruit ne doit pas gêner la quiétude des campeurs. Il est formellement interdit de klaxonner.

### **Résiliation :**

A défaut d'exécution d'une seule des clauses du présent contrat, ce dernier pourra être résilié de plein droit par le gérant.

### **Le règlement complet est affiché à l'entrée du camping :**

Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Toute personne séjournant au camping doit être mentionnée au moment de la réservation. La direction se réserve le droit d'expulser sans préavis, ni remboursement les personnes qui manqueraient au respect du règlement intérieur, ou qui n'auraient pas déclaré tous les occupants ou donné de fausses informations concernant les occupants de l'emplacement ou de la location de chalet.

### **Droit à l'image :**

Vous autorisez le Camping La Croix Clémentine, ainsi que toute personne que La Croix Clémentine souhaiterait se substituer, à vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre séjour au Camping La Croix Clémentine, et à exploiter lesdites images, sons, vidéos et enregistrements sur tout support (en particulier sur le site internet Facebook), ainsi que sur tous les supports de présentation et de promotion du Camping La Croix Clémentine.

Cette autorisation vaut tant pour vous que pour les personnes hébergées avec vous. Elle a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation de l'établissement et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit pour tous les pays et une durée de 5 ans.

L'acceptation du présent contrat implique le respect du règlement intérieur du camping affiché à la réception. En cas de non respect de celui-ci, la ou les personnes mises en causes pourront être expulsées sans aucun dédommagement ni remboursement des acomptes et frais de réservation.

### **Médiation des litiges de la consommation :**

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le Camping La Croix Clémentine.

Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est MEDICYS. Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr) ; - ou par voie postale :

MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73, Boulevard de Clichy, 75009 - Paris

Prestations et services : Hors saison, certaines prestations ou services peuvent être modifiés voir supprimées.

### **Important**

- **Ouverture du 15 Avril au 14 Septembre 2020 : bar, dépôt de pain, épicerie, piscines chauffées.**
- **Ouverture du restaurant du 04 avril au 14 septembre 2020**
- **Du 04 juillet au 23 août 2020 : Soirée-repas à thème et musique, animations journée et soirée.**

**Pour votre confort et vous satisfaire au mieux, la Croix Clémentine vous propose le LIBRE CHOIX, pour le jour d'arrivée et de départ, ainsi que sur la durée totale de vos vacances, en fonction des disponibilités du camping.**

Lu et Approuvé, Fait à : ....., le ...../...../..... **Signature**

**En cochant cette case, j'atteste avoir lu et accepter les conditions générales de vente**

Comment avez-vous connu le camping ?

Guide, lequel .....  Salon de vacances.....

Publicité, laquelle .....  Autres.....

Siret 395 329 717 00015 APE 5530Z

A nous retourner à l'adresse suivante :

Camping la Croix Clémentine 1313 route de la Baume 30480 CENDRAS - France